

Déclaration liminaire des élus FO DGFIP 13

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la CAP Locale d'élaboration de la liste d'aptitude 2012 au grade de contrôleur des Finances Publiques. Cette CAP est commune aux deux filières.

En préambule, nous souhaitons vigoureusement dénoncer les pratiques anticoncurrentielles d'une organisation syndicale qui a enfreint les règles d'utilisation des messageries des agents et de confidentialité des travaux des CAP. En effet, envoyer à tous les candidats, sans exception, un courriel pour inciter à contacter le syndicat pour obtenir les projets de la direction est totalement contraire aux textes et aux pratiques qui régissent le « vivre ensemble ». FO DGFIP 13 ne peut accepter sans réagir ces dérives.

Nous tenons à réaffirmer que le syndicat FO DGFIP est pour la liste d'aptitude en tant que mode de recrutement au grade supérieur. En complément du concours interne et de l'examen professionnel, elle permet la validation des acquis de l'expérience de ceux qui sont sélectionnés parce qu'ils font preuve au quotidien, des années durant, de qualités indéniables et remarquées. La liste d'aptitude permet à ceux qui, pour tout un tas de raisons, n'ont pas forcément la possibilité de passer les épreuves du concours ou de l'examen. Elle ne concerne pas, quoi qu'il en soit et quoi qu'on en dise, la même population et par ailleurs elle s'avère extrêmement sélective vu le nombre de promus rapportés au nombre de candidats.

615 agents de la filière fiscale remplissaient les conditions seulement 165 se sont portés candidats, soit environ 27%.

343 agents de la filière Gestion Publique remplissaient les conditions, 240 se sont portés candidats, soit environ 70%.

Sous la pression de certains syndicats, le Directeur Général a choisi l'uniformisation par la mise en œuvre pour tous du système en vigueur dans la filière fiscale ; pour 2012 en ce qui concerne la sélection des lauréats et pour 2013 en ce qui concerne leur affectation puisque tous les lauréats devront souscrire une demande nationale de mutation. Les agents de la filière Gestion Publique qui ne seront pas sélectionnés cette année perdent donc cette garantie. Nous le regrettons !

Les chiffres précités ne démontrent pas que les agents souscrivent naturellement au système de la Filière Fiscale. Pourquoi dont-on calquer le système pour lequel les agents semblent avoir le moins confiance?

Pendant des années ; les élus FO Trésor, puis FO DGFIP 13 ont joué leur rôle ; un rôle d'analyse des dossiers et de débats parfois intenses avec les différents représentants de l'Administration pour obtenir une sélection la plus objective possible, en prenant en compte de multiples critères (qualité du dossier, âge, situation géographique, parcours professionnel, classement des chefs d'unité, rapport, notation, etc...).

Dans le nouveau contexte, les élus FO DGFIP 13 souhaitent continuer à exercer leur rôle avec la même application et pouvoir discuter de tous les dossiers et non pas uniquement valider des listes arrêtées à l'avance par l'Administration.

Cette année, vous nous avez empêchés d'exercer correctement notre rôle de représentants des personnels en refusant de nous donner les éléments nécessaires à une bonne analyse et à une bonne préparation. Vous ne nous avez pas donné les quotas de promotion par filière. Lors des réunions

d'information destinées aux candidats, vous avez annoncé oralement 30 possibilités pour la filière Gestion Publique et 20 pour la Filière Fiscale. Pendant notre préparation, vous nous avez communiqué 26 possibilités pour la filière Gestion Publique et opposé le secret pour la Filière Fiscale. Pourquoi tant de mystères ? Où est la transparence prônée au niveau national ? Jamais en tant qu'élus nous n'avons été confrontés à de telles pratiques de rétention de la part de notre direction. Serait-ce le nouveau mode de fonctionnement de notre nouvelle administration ?

Des agents de la filière Gestion Publique semblent avoir subi un déclassement dans leur unité de travail ; nous souhaitons en connaître les raisons et nous y reviendrons. Les chefs d'unité des deux filières ont établi des classements. Pourquoi ne pas nous les communiquer comme cela était le cas dans la filière Gestion Publique? Cela crée forcément des interrogations voire des suspicions.

La notation 2011 (activité 2010) fait partie des éléments à prendre en compte pour départager les candidats. Nous rencontrons un problème. Dans le département des Bouches du Rhône certains agents ont déposé un recours en révision de note ; ces recours n'ont encore été présentés devant la CAP Locale des agents. La notation 2011 n'est donc pas aboutie. Même si la notation n'est qu'un des critères de sélection, cela nous semble aller à l'encontre d'une concurrence loyale.

Par ailleurs, nous n'avons dans les dossiers remis pour la préparation aucun élément qui nous permette de pouvoir examiner le parcours professionnels des agents et ainsi confirmer l'excellence des sélectionnés.

Vous comprendrez Monsieur le Président, que nous ne sommes absolument pas satisfaits de la phase de préparation de cette CAP dont beaucoup d'agents attendent les résultats avec impatience. Il vous appartient à vous et aux représentants de l'administration de démontrer que la liste d'aptitude qui sera arrêtée aujourd'hui, voire à une autre date, si l'on se réfère à la durée aux travaux de la CAP Locale de B en A d'avant hier, est la plus cohérente possible.

Marseille le 10/11/2011